

EDITO

Un ami nous a quitté

Le décès inopiné de Jean-Marie, un de nos Vice-Présidents nous a tous sidérés et très attristés.

Force vive du mouvement et acteur incontournable du Bureau de gestion, sa présence et son humour nous manqueront.

Un hommage lui est rendu au cœur de ce cahier.

Le bureau de gestion à l'œuvre :

Après le Conseil d'administration, c'est au Bureau de gestion de vous être présenté. Cette petite équipe prépare les travaux du Conseil et vérifie que les décisions sont bien suivies.

Merci aux permanents pour la qualité de leur travail qui permet au Bureau de bien avancer.

Merci aussi aux volontaires pour toute leur implication.

L'accessibilité reste un combat de tous les jours pour Altéo et lorsque nous parlons d'accès aux soins de santé, il est d'autant plus important. Qui n'a jamais été confronté à des difficultés de communication avec un personnel médical ou un soignant, de moins en moins disponible parce que surmené? Que dire alors des personnes en situation de handicap, des personnes malades qui sont déjà en souffrance et qui sont trop souvent confrontées à un manque de compréhension, de prise en considération de leurs besoins spécifiques, de respect de leur personne?

Le travail du Bureau de gestion est aussi alimenté par toutes ces initiatives intéressantes des régions. Et cela nous fait tellement de bien de pouvoir nous inspirer les uns les autres!

Merci à tous !

*Christine Franckx,
Présidente.*

SOMMAIRE

2

BON À SAVOIR

- European Disability card, une carte pour faciliter l'accès aux loisirs
- Perte d'autonomie: les solutions dans la chambre

4

MOUVEMENT

Le Bureau de gestion: à la croisée des chemins de l'asbl

6

DOSSIER

ACCESSIBILITE: un chantier, la galère pour les PMR!

10

RÉGION

Deux nouveaux jeux créés en régions

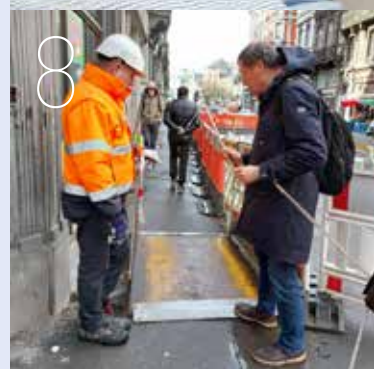
12

INSPIRATION

Entreprendre après un AVC: Mélanie est épanouie



3



8



10

Edition et diffusion

Altéo asbl
Ch. de Haecht, 579
BP 40 - 1031 Bruxelles
T : 02 246 42 26
alteo@mc.be
www.alteoasbl.be
Numéro d'entreprise
0410 383 442
Compte bancaire
BE 88 7995 5003 2741

Tribunal: arrondissement judiciaire de Bruxelles

Rédacteurs

Christine Franckx,
Emilie De Smedt,
Cécile Leleux,
Gérard Silvestre,
Nancy Defauw,
Maïté Hansenne et

Hélène Carpiaux.

Editeur responsable
Geneviève Routier

Mise en page

Isabelle Marchal
www.by-im.be

EUROPEAN DISABILITY CARD, UNE CARTE POUR FACILITER L'ACCÈS AUX LOISIRS

La European Disability Card (qu'on appelle aussi carte EDC) permet aux personnes reconnues comme personnes handicapées de bénéficier de certains avantages ou de certains aménagements pour différentes activités culturelles, sportives ou de loisirs.

Quand une personne en situation de handicap veut visiter une attraction touristique ou un musée qui propose un tarif réduit pour les personnes handicapées, on lui demande souvent un document attestant du handicap. Mais la seule preuve que la personne peut avoir c'est sa carte de stationnement pour personne handicapée (si elle en a une) qui reste à vue dans le véhicule stationné.

UN PEU D'HISTOIRE...

Face à ce constat, le forum belge des personnes handicapées (appelé aussi BDF) dont Altéo fait partie, a milité pendant de nombreuses années pour la création au niveau européen d'une carte de reconnaissance du handicap.

Le travail du forum belge a payé et en 2016, l'Union européenne a financé la mise en place d'une European disability card pour les Etats qui le souhaitaient.

VALABLE EN BELGIQUE MAIS PAS SEULEMENT

La carte EDC peut être utilisée en Belgique mais aussi à Chypre, en Estonie, en Finlande, en Italie, à Malte, en Slovénie et en Roumanie. Le nombre de pays où la carte EDC pourra être utilisée devrait augmenter prochainement. En effet, la Commission européenne va proposer, d'ici la fin de 2023, une carte européenne du handicap qui s'appliquerait à tous les pays de l'UE.



AVANTAGES AVEC LA CARTE

L'administration fédérale regroupe toutes les informations sur les prestataires qui accordent des avantages avec la carte EDC sur un nouveau site internet: <https://eudisabilitycard.be/fr> On peut faire des recherches par nom, par code postal, par type d'avantages et par type d'activités. Vous pouvez aussi contacter directement les lieux où vous voulez vous rendre pour savoir s'ils acceptent la carte EDC.

Comment demander une carte EDC ?

Vous pouvez demander la carte si vous bénéficiez de la reconnaissance ou de l'assistance d'une des administrations fédérales ou régionales pour les personnes handicapées.

Pour chaque administration, il y a plusieurs manières de demander la carte. Toutes les infos se trouvent sur le site internet <https://eudisabilitycard.be/fr> ou vous pouvez contacter l'administration de votre choix. La carte est gratuite.

PERTE D'AUTONOMIE : LES SOLUTIONS DANS LA CHAMBRE

Pour faciliter l'accompagnement au quotidien d'une personne alitée, l'aménagement du lieu de vie et le recours aux aides techniques est indispensable. Ceci l'est également au niveau de la chambre car certains soins y sont prodigués et parce que la mobilité du proche doit y être un point d'attention afin de ne pas se blesser ou la blesser.



En cas d'alitement prolongé, il est important que la personne puisse avoir à portée de main tout ce dont elle aura besoin. Si une table de chevet classique est intéressante, une table de lit à roulettes présente certains avantages. Elle pourra être positionnée bien en face de la personne alitée pour lui permettre de prendre son repas, par exemple. Si le modèle est inclinable, la tablette pourra servir de support pour y poser un livre, une tablette ou de quoi écrire. Pour la lecture, il est également possible de placer un lutrin à côté du lit ou de poser un porte livre sur la table de lit.



Pour pouvoir lire ou manger au lit, il sera nécessaire de redresser le haut du corps. Si votre lit n'est pas équipé d'un sommier réglable, vous pourrez vous équiper d'un dossier amovible ou encore d'un gros coussin de positionnement de type coussin d'allaitement.

LE CHANGEMENT DE POSITION



Pour que la personne puisse aider lors de la réalisation des changements de positions, il est possible de placer des aides autour du lit. Le perro-

quet posé au sol ou fixé au mur sera une aide précieuse pour le redressement.



Une barre d'appui peut être installée au niveau des épaules de la personne et maintenue en bonne position par un système de fixation coincé entre le sommier et le matelas. Cette barre est utile pour se mettre sur le côté ou pour s'asseoir au bord du lit et s'en relever.



Selon les besoins, il existe également du matériel pour le proche aidant. Un drap de transfert peut aider fortement à disposer la personne alitée sur le côté ou l'aider à s'asseoir au bord du lit. Mais attention, ce type de matériel est à utiliser avec prudence car sans apprentissage, il pourrait être cause de chute.

SOLIVAL A VOTRE SERVICE

Solival est là pour vous aider ou vous aiguiller. N'hésitez pas à les contacter : 078 15 15 00.

LE BUREAU DE GESTION : À LA CROISÉE DES CHEMINS DE L'ASBL

Après le Conseil d'Administration (CA), c'est au tour du Bureau de gestion d'être sous les projecteurs dans Alteomag. Qui le compose et quelles sont ses missions ? Comment s'articule la collaboration avec les différentes instances ? Quels sont les chantiers actuels ? Zoom sur cet organe indispensable au bon fonctionnement de l'asbl Altéo.

JEAN-MARIE VANCRAVEBECK, VICE-PRÉSIDENT



UN AMI NOUS A QUITTÉ



Président de la Régionale de Liège et Vice-Président d'Altéo National depuis peu, Jean-Marie était aussi un membre actif de plusieurs groupes de travail et commissions, tant au niveau régional que national et, depuis plusieurs années, très investi dans le mouvement ainsi qu'à la MC. C'est au service Accompagnement & Transport qu'il a fait ses débuts à Altéo. Un secteur qu'il appréciait tout particulièrement.

Son expérience d'ancien inspecteur en édu-

cation permanente à la Fédération Wallonie-Bruxelles nous a été précieuse et nous a souvent rappelé l'importance de nos choix en termes de philosophie et de méthode de travail.

Nous nous souviendrons de lui comme un homme de convictions, d'engagement, de militance, avec un sens de la justice sociale et un investissement sans faille pour les personnes en situation de handicap ou malades.

Tous ensemble, nous te disons merci, Jean-Marie!



CHRISTINE FRANCKX
PRÉSIDENTE



ANNICK COLLIN
VICE-PRÉSIDENTE



ANTOINETTE PALERMO
VICE-PRÉSIDENTE



GENEVIÈVE ROUTIER
SECÉTAIRE GÉNÉRALE

Étroitement lié au Conseil d'administration (CA) - qui le mandate et à qui il rend compte - le Bureau dit « *de gestion* » est composé de la Présidente, des trois Vice-Présidents et de la Secrétaire générale, à savoir quatre volontaires et une permanente. Comme le CA, le Bureau fonctionne collégalement avec éventuellement la voix prépondérante de la présidence s'il faut trancher.

L'idée générale est d'assurer les décisions relatives aux besoins de la vie quotidienne de notre association - ou les urgences quand il est impossible de réunir le CA - tout en soutenant activement la Secrétaire générale et son équipe dans l'exercice de leurs fonctions respectives.



UN ORGANE FACILITATEUR

Le Bureau de gestion est donc un organe statutaire à la croisée des chemins: il ne se substitue ni au CA ni ne prend les responsabilités de direction du Secrétariat général.

QUE FAIT-IL ALORS ?

- Faciliter le travail des uns et des autres, veiller à la circulation des informations utiles pour les instances
- Dresser l'ordre du jour du CA et préparer les points à lui soumettre
- S'assurer du suivi des décisions et de leur exécution à temps et à heure
- Veiller à la gestion financière du mouvement
- Garantir la cohérence politique entre les différents niveaux du mouvement/commissions,
- Se soucier d'une représentation du mouvement tant en interne qu'en externe
- veiller à la régularité et à la qualité du lien avec la MC, notre partenaire privilégié et fondateur.

LES VOLONTAIRES AU CŒUR DE L'ACTION

Au sein de notre petite équipe du Bureau de gestion, l'investissement est intense et les sujets de discussion parfois très techniques. L'investissement en temps est encore important en ce début de mandat. La majorité des membres du Bureau découvrent un nouvel

environnement plus transversal/national mais ils seront vite familiarisés avec celui-ci.

Le souci continu de Geneviève et de ses collaborateurs pour que nous soyons tous à l'aise avec la matière et notre motivation à faire en sorte que les volontaires restent ancrés au cœur de l'action de notre Mouvement, nous donnent le punch nécessaire pour avancer ensemble dans une même direction.

CAP SUR LES CHANTIERS

Au-delà de l'ordre du jour et de la préparation des différents CA qui ont eu lieu, le Bureau de gestion s'est déjà penché sur le renouvellement des commissions et la mise en route des différents mémorandums politiques pour les futures élections.

Il a veillé à l'implémentation du projet social et a pris connaissance de la transformation organisationnelle de notre association.

Il prévoit aussi un agenda de rencontres avec les comités régionaux qui le souhaitent pour assurer une meilleure connaissance du terrain: pouvoir écouter les difficultés et les demandes, relayer les points importants mais aussi les réalisations et/ou les innovations.

Nous reviendrons plus en détails sur l'évolution de certains chantiers quand ils seront plus mûrs.

Vaste programme!

ACCESSIBILITE: UN CHANTIER, LA GALÈRE POUR LES PMR!

Altéo se préoccupe de l'accessibilité et des chantiers urbains. Si vous avez été confronté à la rénovation de votre rue, aux placement d'égouts ou de toute autre conduite en sous-terrain, vous le savez bien, circuler aux abords immédiats d'un chantier, c'est l'enfer! Ça l'est pour les automobilistes, les cyclistes, les piétons, les riverains et les commerçants, certes. Mais que dire des personnes à mobilité réduite ?

COMPRENDRE POUR MIEUX AGIR

Plutôt que se lamenter, Altéo et le CAWaB se sont dit qu'il fallait tenter d'agir. « *Tenter* », le mot est approprié car un chantier est une opération où les impératifs techniques et économiques sont constants, une zone en évolution continue. On creuse, on rebouche, on déplace, on pose un revêtement provisoire, on bricole... Et ce qui est vrai aujourd'hui ne l'est plus demain...

QUELQUES REPÈRES LÉGISLATIFS: UNE COMPÉTENCE RÉGIONALE

Les règles en vigueur en Wallonie ne sont pas d'application à Bruxelles ou en Flandre. On constate ainsi des différences substantielles entre la région de Bruxelles et la Wallonie. Notre capitale s'est dotée d'une réglementation bien plus stricte – certains diront bien plus contraignante – nous dirons bien plus protectrice.

QUELQUES EXEMPLES :

L'article 17 de l'arrêté bruxellois du 13 juillet 2013 indique: « *La porte d'entrée des immeubles riverains est rendue accessible par une passerelle. La passerelle est munie d'un garde-corps de part et d'autre lorsqu'elle franchit une tranchée ouverte.* » L'arrêté wallon du 16 décembre 2020 est muet à ce propos.

Le reste est à l'avenant : des clôtures rigides entre les voies de circulation automobile et les cheminements piétons à Bruxelles; en Wallonie, au mieux un treillis orange.

Si le cheminement de contournement se situe sur la chaussée, la législation bruxelloise prévoit la pose d'un plan incliné au départ du trottoir. Elle en précise les caractéristiques. À nouveau, la législation wallonne est muette. Si les maîtres d'œuvre et les auteurs de projets sont contraints de respecter une législation précise à Bruxelles; en Wallonie, pour chaque chantier, ils devront inclure dans leur cahier des charges des prescriptions spécifiques afin de pallier aux lacunes de la législation, cela pour garantir un degré de confort et de sécurité identique. L'adoption par chaque commune d'un règlement de police est une autre possibilité de compenser les lacunes législatives. Ceci dit, qu'il s'agisse d'un décret régional ou d'une réglementation locale, l'enjeu reste d'en assurer le respect.

COMMENT AU MIEUX PRÉSERVER LA SÉCURITÉ DES USAGERS FAIBLES ?

Le chantier liégeois du tram qui balafre la ville sur 11,7 km nous a fourni un « *magnifique* » laboratoire pour analyser les aménagements

à proscrire et ceux à privilégier. Le CAWaB en a profité pour rédiger un guide de recommandations. Avec une demi-douzaine d'autres associations membres du collectif, Altéo est fière d'avoir coordonné la rédaction de cette plaquette. Elle donne aux pouvoirs publics, aux auteurs de projets, aux entrepreneurs et à leurs responsables sécurité des conseils pratiques pour prendre des mesures afin de réduire les désagréments. Elle offre également aux citoyens un outil concret pour réclamer plus de confort et de sécurité.



Un chantier sur la voie publique est d'office source de désagréments pour les usagers. De dimension réduite ou de grand ampleur, il perturbe les habitudes de tous, du camionneur au piéton, du

cycliste à l'automobiliste, y compris - et surtout - celles des personnes à mobilité réduite (PMR). Nous consacrons ce dossier aux cheminements piétons. A ce stade de notre exposé, il nous faut rappeler un principe de base: là où une PMR passe sans difficulté, tous les piétons passent!

1. UNE BONNE INFORMATION

Le maître d'œuvre et les autres acteurs du chantier se doivent d'informer l'ensemble des personnes impactées par le chantier: les riverains, les commerçants et tous ceux qui auront à subir les perturbations.

→ **Préalable** - Un chantier de grand ampleur doit faire l'objet d'une campagne d'information par tous les canaux possibles: séances d'information, réseaux sociaux, communiqué de presse, affichage... Les responsables en présenteront le plan avec les itinéraires d'évitement éventuels, le phasage ainsi qu'un délai théorique pour la fin des travaux.



→ Avant l'ouverture du chantier et jusqu'après sa clôture:

L'information des usagers de la voie publique sera une préoccupation de tous les jours: affiches à chaque entrée de la zone, plans et fléchage pour les itinéraires

d'évitement... Les affiches préciseront - très important - les coordonnées d'une personne responsable de la signalisation et de la sécurité.



2. DES CHEMINEMENTS PIÉTONS SANS OBSTACLES ET FACILES À IDENTIFIER

Qu'il soit nécessaire de tracer un cheminement piéton de contournement ou non, il sera aussi intuitif et direct que possible. Il permettra l'accès aux immeubles. Le maître de l'ouvrage et l'entrepreneur veilleront à:

- Garantir un passage d'une largeur minimale de 1,50 m libre de tout obstacle, voire davantage selon le flux de piétons. En cas d'impossibilité technique, prévoir au minimum une aire de rotation utile aux fauteuils roulants de 1,50 m de diamètre devant les entrées d'immeubles et aux changements de direction.
- Préserver une hauteur dégagée sur toute la largeur du cheminement de 2,20 m.
- Adapter le revêtement aux chaises rou-

lantes, aux déambulateurs, aux poussettes (préservé un revêtement en dur, éviter la terre battue et les graviers, prévoir si nécessaire des panneaux rigides non glissants fixés au sol, biseautés à chaque extrémité, de largeur égale à celle du cheminement, sans espace ni ressaut aux jointures).



3. BORDURES, PENTES ET FRANCHISSEMENT DES TRANCHÉES

Si le franchissement de bordures ou de passacâbles est inévitable, les dénivellations seront compensées par des dispositifs rigides (panneaux ou béton stabilisé); les pentes respecteront les normes réglementaires.

Le franchissement des tranchées sera réalisé en panneau rigide munis de garde-corps.

4. LA SÉCURITÉ



Les dispositifs qui assurent la sécurité des usagers faibles doivent faire l'objet d'une attention constante, être vérifiés matin et soir. Concrètement, nous recommandons :

→ Que la séparation entre le cheminement des piétons et les zones en travaux

d'une part et la circulation automobile d'autre

part soit assurée par des barrières rigides fixées les unes aux autres d'une hauteur de 1 m. Les cônes de chantier espacés les uns des autres, la rubalise et les treillis oranges sont à proscrire.

→ Que les cheminements partagés entre piétons et cyclistes aient une largeur minimale de 3 m. À défaut, les cyclistes seront invités à mettre pied à terre.

→ Que l'accès au chantier ne soit ouvert qu'au moment du passage du personnel et des véhicules nécessaires dans la zone en travaux.

→ Que les dalles podotactiles indiquant l'emplacement des passages pour piétons neutralisés en raison du chantier soient elles aussi neutralisées par la pose d'une tôle ou par une barrière placée en travers, cela afin d'éviter que des personnes déficientes visuelles ne s'engagent sur la chaussée.

→ Que, si nécessaire, des passages pour piétons provisoires soient tracés.

→ Que les containers, les barrières et les montants d'échafaudages soient de couleur vive, contrastée par rapport à l'environnement, bords non saillants.

→ Qu'un éclairage de substitution non éblouissant soit placé sous un échafaudage au cas où l'éclairage public a été rendu inopérant.



5. LE STATIONNEMENT

Si des places de parking réservées à des personnes en situation de handicap ont dû être

temporairement supprimées, nous demandons que des emplacements provisoires soient tracés, en nombre identique, le plus près possible des emplacements neutralisés.

6. LA CONCOMITANCE DE PLUSIEURS ZONES EN CHANTIER

Il convient de redoubler d'attention lorsque deux chantiers sont en cours au même moment à proximité immédiate l'un de l'autre. C'est ce qui se produit lorsque, dans une rue en réfection, un immeuble est en rénovation lourde. Que faire si le trottoir est intégré à la zone du chantier de l'immeuble ?

Il convient également d'être vigilant en programmant le phasage d'un grand chantier, par exemple, éviter d'ouvrir une tranchée au même moment sur les deux trottoirs d'une même voirie.



À Liège, un dialogue parfois difficile mais riche d'enseignements

La ville n'en finit plus de subir les désagréments liés au chantier du tram, même si l'OTW (Office de Transport de Wallonie - groupe TEC) et le constructeur, le consortium Tram ardent s'efforcent d'informer les autorités

communales, les habitants et les acteurs économiques de l'évolution des travaux. Ils s'efforcent aussi d'entretenir le dialogue avec la société civile liégeoise.

C'est dans ce cadre que les associations de PMR relaient régulièrement les problèmes des habitants à mobilité réduite et qu'elles effectuent, avec le responsable de la sécurité du chantier, des visites sur le terrain. C'est assurément très constructif, mais cela n'empêche pas que des soucis importants se présentent un peu partout. Un utilisateur de fauteuil roulant témoigne: « *Le passage qui permet de relier les deux côtés du boulevard d'Avroy au niveau de l'avenue Maurice Destenay n'est absolument pas PMR, il y a une énorme marche et aucun éclairage. C'est extrêmement dangereux pour moi de traverser, ce que je dois faire régulièrement (...) en roulant sur la route qui est défoncée et sans éclairage.* »

Nous avons relayé ce témoignage au responsable de la sécurité qui l'a transmis aux chefs du chantier. Une solution temporaire a été trouvée, jusqu'au moment où un problème tout à fait comparable s'est présenté quasiment au même endroit quelques jours plus tard. Le dialogue reste nécessaire, mais les résultats ne sont jamais garantis à moyen terme... Pourtant, nous persistons à relayer des demandes, notamment pour les accès aux arrêts de bus et à certains commerces.

Si nos démarches ont l'air aujourd'hui d'une goutte d'eau dans la mer, elles mettent en évidence la nécessité d'agir en amont. Les premiers contacts ont été pris avec les fédérations des responsables de la sécurité sur les chantiers. Ceux-ci doivent être conscients de leur rôle: ne pas uniquement se préoccuper de la sécurité des travailleurs, mais aussi de celle des usagers de la voie publique. Pour les semaines, les mois, les années à venir, le travail ne manque pas!

est un beau moyen ludique pour faire connaître Altéo un peu partout à l'interne comme à l'externe... »

Muriel Riquet: « C'est un bon outil de travail pour sensibiliser les écoles mais aussi les scouts, les patros... »

Antoinette Palermo: « Ce jeu est un bon moyen pour faire connaître notre mouvement »

Plus d'infos: Régionale du Hainaut Oriental: mcho.alteo@mc.be - 071/54 84 31

FAITES VOS JEUX

L'équipe d'Altéo Verviers cherchait une manière ludique de présenter à ses membres et volontaires le mouvement Altéo et les activités de la régionale de Verviers.

C'est alors qu'elle a eu cette idée folle non pas d'inventer l'école mais un jeu de l'oie qui reprendrait: les valeurs d'Altéo, ses missions, les différentes formes de volontariats, les locales, les commissions, les activités, les séjours... bref l'ensemble de ce qui fait et de ce que fait Altéo et Altéo Verviers. C'est bien connu: apprendre en jouant, c'est bien plus amusant! Les permanents et volontaires de Verviers ont osés et sont fiers de vous présenter leur nouveau jeu.



3 catégories de questions

Grâce aux volontaires de nos différents groupes et projets nous avons créé différentes catégories de questions pour faire découvrir Altéo:

- **La catégorie « Qui est-ce? »:** reprend en photos la présentation de nos collègues du secrétariat général et de notre équipe verviétoise.
- **La catégorie « Question? »:** invite à tester avec humour ses connaissances sur les différents secteurs et projets d'Altéo.
- Enfin, **la catégorie « Savez-vous que »:** donne de l'information sur les fondamentaux du mouvement comme le projet social, les valeurs, les missions, le décret EP..



Défis d'équipe

Le jeu s'apparente à un quizz tel que « Question pour un champion ». A vous d'y ajouter les règles pour compter les points et utiliser le plateau qui vous permettra d'avancer au fil des questions et de vos bonnes réponses.

En fonction du public ou de l'activité, vous pouvez aussi rythmer le temps de jeu en l'interrompant par des moments dynamiques d'épreuves en équipe.

Voici quelques exemples:

- « Le Petit Bac » ou « Pays-Ville » avec les lettres¹: A comme Altéo, V comme Volontaire, T comme Talent, I comme inclusion...
- Shabadabada² avec les mots (voiture, neige, soleil, ami...)
- Œuvre collective: Dessinez une commission Altéo
- Photomaton: Faites une photo de groupe pour représenter un secteur du mouvement (prévoir des accessoires).

Pour les curieux ou amoureux des jeux, n'hésitez pas à contacter l'équipe Altéo Verviers: altéo.verviers@mc.be - 087/30 51 47

¹ Le meneur du jeu annonce une lettre. Les joueurs doivent, le plus vite possible, trouver pour chaque catégorie un mot commençant par la lettre tirée au sort.

² Tour à tour, chaque équipe doit chanter une chanson existante avec le mot tiré au sort.

ENTREPRENDRE APRÈS UN AVC : MÉLANIE EST ÉPANOUIE

Mélanie Andernack a remporté le Prix Cap 48 de l'Entreprise Citoyenne 2023. Cette maman de la région de Huy, hémiplegique des suites d'un AVC, a lancé elle-même AM Intérieurs, une entreprise d'architecture et de décoration d'intérieur. Un exemple d'inclusion pour sensibiliser certains ou montrer la voie à d'autres.



Les choses évoluent, mais encore trop lentement puisque le handicap reste la deuxième cause de discrimination en Belgique. Chaque année, CAP48 décerne le Prix de l'En-

treprise Citoyenne à des entreprises issues des secteurs privé et public, qui prouvent au quotidien que le handicap a toute sa place au sein du monde du travail.

COMMENT AVEZ-VOUS CRÉÉ VOTRE ENTREPRISE ?

Au moment de l'accident en 2017, je pensais que ma vie était finie et que je ne retravaillerais jamais. J'ai choisi d'être indépendante, pour moi c'était l'idéal, je ne me suis même pas posée la question. Aller faire un 8-16h dans un bureau, cela ne me semblait pas possible tout simplement.

Je souhaitais d'abord reprendre une vie sociale, sortir du cercle famille-soins de santé-handicap et maison par la voie de l'épanouissement professionnel.

QUELLES ADAPTATIONS AVEZ-VOUS DU FAIRE ?

La reconnaissance vocale est activée sur mon ordinateur. Je dispose d'un clavier mono-manuel utile pour les raccourcis. Pour faire mes colis, j'utilise un poids; une trolley pour mes caisses. Tous mes dessins sont fait sur ordinateur.

Tant d'outils technologiques me permettent d'avancer avec moins de contraintes. Une demande de solution ergonomique à l'AVIQ et au CRETH est en cours.



Côté voiture, une poignée fixée sur mon volant me permet de contrôler mon véhicule à une seule main: diriger le volant, mettre le clignotant, les essuie-glaces et les phares donc l'essen-

tiel de l'automobile.

QUE REPRÉSENTE POUR VOUS CE PRIX ?

C'est l'aboutissement de la reconnaissance d'un parcours dont je suis fière. Malgré les embûches, que l'on soit valide ou moins valide, tout est possible si on est encadré. Aujourd'hui, je suis pleinement épanouie malgré le handicap. Et j'espère donner la motivation à d'autres personnes handicapées.

Plus d'infos: AM Intérieurs

www.aminterieurs.be - 0496/62 22 79

HandiJob'Project asbl, une aide précieuse

Cet organisme accompagne les personnes en situation de handicap dans le développement de leur projet. Mélanie y a fait appel pour ses démarches administratives et financières. Chaque situation étant particulière, l'accompagnement se réalise au cas par cas. Plus d'infos: www.handijobproject.be - 0472/91 46 89